



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine

Question écrite n° 70341

## Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les moyens nécessaires au développement de la recherche clinique pour lutter contre le cancer de l'enfant et l'adolescent. Des progrès ont été observés lors de ces trente dernières années et rendus possibles grâce à l'individualisation d'unités de cancérologie pédiatrique spécifiques réparties sur le territoire et au développement de la recherche clinique avec la mise en place d'essais thérapeutiques. L'objectif 2010 est de guérir plus de 95 % des enfants atteints de cancer. Cela exige une recherche clinique de qualité. Son financement devrait associer, d'une part, des subventions ponctuelles ciblées sur tel ou tel grand essai thérapeutique, d'autre part, une aide transversale destinée à administrer, enregistrer, valider, analyser l'ensemble des nombreux autres essais et études en cours, dans lesquels sont impliquées toutes les équipes dont le travail en réseau est un gage de sécurité et de qualité de prise en charge des patients. Il lui demande de lui indiquer quelles sont les orientations qu'il compte prendre pour assurer un développement efficace de la recherche clinique.

## Texte de la réponse

L'estimation la plus récente à partir du registre national des leucémies et du registre, en cours de constitution, sur les tumeurs solides de l'enfant, fait état de 1 630 nouveaux cas de cancer pédiatriques par an chez les enfants de zéro à quatorze ans, dont 30 % de leucémies. Il s'agit donc de maladies rares qui recouvrent en réalité des pathologies différentes les unes des autres et des cancers de l'adulte. Le diagnostic, le pronostic et la prise en charge sont spécifiques de chaque forme de cancer. Le taux de guérison est passé de 25 % en 1970 à plus de 70 % en 2000 et les complications et les séquelles sont en diminution. L'inclusion des malades dans des essais cliniques est reconnue comme gage de sécurité, de qualité et de progrès thérapeutique. Bien que 70 % des enfants soient engagés dans des protocoles financés en particulier par le programme hospitalier de recherche clinique, le nombre d'essais cliniques spécifiques reste insuffisant. Compte tenu de la rareté de cette affection, l'industrie pharmaceutique, principale promotrice des essais cliniques, s'intéresse peu aux cancers de l'enfant. Le nombre limité de centres de référence, la grande qualification du personnel soignant, la haute technicité des infrastructures, la concertation pluridisciplinaire systématique, l'acceptation du contrôle de qualité, l'articulation avec les laboratoires de recherche fondamentale et appliquée sont des facteurs favorables au développement de la recherche clinique qui doit respecter les principes posés par les lois de bioéthique mais aussi les règles de bonnes pratiques et celles de la loi du 20 décembre 1988 ainsi que la réglementation des thérapies cellulaires et géniques. Dans le cadre du plan de lutte contre le cancer, le ministre délégué à la santé a mis en place un groupe de travail sur l'oncopédiatrie qui lui proposera d'ici au premier trimestre 2002 des critères et recommandations consensuels au plan national sur l'organisation de la prise en charge de ces cancers et sur le développement de la recherche clinique. Une meilleure organisation des services prenant en charge les cancers de l'enfant sera mise en place dans le cadre des schémas régionaux d'organisation sanitaire en identifiant les unités disposant de méthodes diagnostiques et thérapeutiques innovantes et compétentes pour promouvoir et initier la recherche clinique et les unités dont la qualification et la technicité permettent la prise en charge des enfants cancéreux.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Marie Morisset](#)

**Circonscription** : Deux-Sèvres (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 70341

**Rubrique** : Recherche

**Ministère interrogé** : santé

**Ministère attributaire** : santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 10 décembre 2001, page 7034

**Réponse publiée le** : 21 janvier 2002, page 373